

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

<b>Nom du produit</b>	GREEN BONDS INVESTMENTS – part R – ISIN FR0010734467
<b>Nom de l'initiateur du produit</b>	SWISS LIFE GESTION PRIVEE
<b>Contact</b>	Appelez le +33 (01) 53.29.14.14 pour de plus amples informations
<b>Site internet</b>	www.banqueprivée.swisslife.fr
<b>Autorité compétente</b>	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SwissLife Gestion Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés. SwissLife Gestion Privée est agréée en France sous le n° GP00038 et réglementée par l'AMF.
<b>Date de production du document d'informations clés</b>	11 mars 2024

### Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

<b>Type de produit</b>	Ce FCP est un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) relevant de la Directive européenne UCITS V géré par SLGP, société de gestion agréée par l'AMF.
<b>Durée</b>	Le FCP a été créé le 5 octobre 1987 pour une durée de 99 ans. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif de gestion du FCP est de se positionner sur des obligations vertes respectant les Green Bonds Principles émises en euro afin d'exploiter le couple rendement risque particulier de ces obligations et faire bénéficier l'investisseur du rendement courant sur la durée de placement recommandée de 36 mois. La gestion recherche ainsi une croissance de la valeur des actifs en contribuant au financement de la transition énergétique et écologique et en favorisant un impact environnemental positif. La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations vertes (sans exclusion dès lors que les obligations respectent les Green Bond Principles). Ces principes sont basés sur les 4 piliers : description et la gestion de l'utilisation des fonds via l'existence d'un projet vert, processus d'évaluation et de sélection des projets verts, gestion des fonds levés à l'émission du produit de l'émission obligataire et reporting régulier. Ces caractéristiques définies respectent le guide de bonnes pratiques à l'émission d'un Green Bond (ou obligation verte) tel que défini par les Green Bond Principles qui peuvent évoluer dans le temps. L'approche Green Bonds présente des limites. A l'émission du titre, les investisseurs ne peuvent prendre réellement connaissance de l'impact du bénéfice de l'obligation verte. En effet, cela ne peut se faire qu'a posteriori, l'année suivant l'émission, une fois le reporting publié par l'émetteur. La mesure réelle de l'impact n'étant pour le moment pas standardisée, elle peut être difficile à interpréter car elle émane uniquement d'informations propres aux émetteurs. L'univers d'investissement du FCP se compose des valeurs Green Bonds libellées en euro et à titre accessoire en obligations et autres titres de créance, instruments monétaire français ou étrangers, d'émetteurs publics ou privés, ou d'OPCVM libellés en euro ayant une stratégie Green Bonds ou de trésorerie. La gestion a pour objectif, au-delà de la détention d'instruments à marge offrant un bon couple rendement / risque, de céder des titres en gain avant leur échéance. La performance nette de frais provient du rendement courant du portefeuille mais aussi des plus-values dégagées sur celui-ci à l'occasion d'arbitrages effectués, pour des durées différentes ou pour de nouveaux émetteurs, tout en conservant le profil de risque. Le gérant, selon ses anticipations d'évolution de la courbe des taux et du niveau absolu de ceux-ci, pourra investir sur des taux flottants ou sur des taux fixes. Il choisira, toujours selon le scénario d'évolution qu'il prévoit, la sensibilité dans la fourchette de -2 à +6 qui lui paraîtra être la plus adaptée à la réalisation de l'objectif de gestion. Le Fonds est investi à hauteur de 90% minimum en obligations vertes respectant les Green Bonds Principles sans contrainte de notation. Le solde pourra être investi en autres obligations et/ou titres de créances et instruments du marché monétaire, français ou étrangers, d'émetteurs publics ou privés, ou OPCVM libellés en euro de toute notation. Le fonds peut détenir ponctuellement jusqu'à 25% maximum en obligations vertes respectant les Green Bonds Principles sur les marchés émergents, libellées en euros, sans contrainte de notation. Par ailleurs, le FCP s'autorise la possibilité d'investir en Coco Bonds (Contingent Convertibles) dans la limite maximale de 10% de son actif. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -2 et +6. Pour la sélection de titres, SLGP ne recourt pas exclusivement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de crédit des émetteurs et titres envisagés. En outre, pour le solde, le FCP peut également :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Être exposé dans la limite de 8% de son actif net, en actions de toutes capitalisations émises sur les marchés français et/ou européens de la zone euro,</li><li>• Investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM français ou FIA français ou européens (dont les ETF) de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euros », « monétaires »,</li><li>• Détenir jusqu'à 10% maximum en obligations convertibles,</li><li>• Utiliser des instruments dérivés (marchés à terme négociés ou réglementés) dans le but de couvrir de façon discrétionnaire le portefeuille sur le risque de taux et le risque actions,</li></ul>
<b>Indicateur de référence</b>	FTSE Global Green Impact Euro Bond, coupons réinvestis.

**Affectation des sommes distribuables**

Capitalisation totale

**Faculté de rachat**

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de Bourse ouvré à Paris avant 10h30 auprès du dépositaire.

**Investisseurs de détail visés**

Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. Ainsi, l'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

**Dépositaire**

SWISS LIFE BANQUE PRIVEE

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur de risque**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 3 ans.

**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée

**Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :**Risque de liquidité,  
Risque de contrepartie,  
Risque de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Investissement de 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	5 920 € - 40,81 %	6 730 € -12,36 %
Défavorable <sup>1</sup>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	7 750 € -22,50 %	7 770 € -8,07 %
Modéré <sup>2</sup>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	9 700 € - 3,05%	9 620 € -1,28 %
Favorable <sup>3</sup>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	11 120 € +11,24 %	10 300 € +0,98%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

<sup>1</sup> Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre septembre 2019 et septembre 2022 (scénario 3 ans).<sup>2</sup> Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2014 et février 2017 (scénario 3 ans).<sup>3</sup> Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2016 et février 2019 (scénario 3 ans).

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

## Que se passe-t-il si SwissLife Gestion Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**COUTS AU FIL DU TEMPS**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux (montant)	336 €	606 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,39 %	2,05 % chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,77% avant déduction des coûts et de -1,28% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 98
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 38
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	NEANT	EUR 0

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**La période de détention recommandée pour ce fonds est de 3 ans minimum.**

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions auprès du dépositaire avant 10h30 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En premier lieu, il revient au Mandant de contacter son interlocuteur habituel. Si des difficultés persistent, le Mandant peut envoyer sa demande auprès de la direction juridique de SLGP :

- Par courrier :  
SwissLife Gestion Privée  
Direction Juridique  
7, place Vendôme - 75001 Paris
- Par mail : [reclamation@swisslifebanque.fr](mailto:reclamation@swisslifebanque.fr)

Le Mandant recevra à compter de la réception de sa réclamation par les services de SLGP :

- Un accusé de réception, dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse est apportée dans l'intervalle.
- Une réponse dans un délai maximal de deux mois, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## Autres informations pertinentes

Le prospectus, le rapport annuel et les documents périodiques ainsi que la dernière valeur liquidative du produit sont disponibles sur le lien suivant [www.banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/publications/caracteristiques-fonds-et-produits/gamme-opc](http://www.banqueprivée.swisslife.fr/swiss-life-banque-privée/publications/caracteristiques-fonds-et-produits/gamme-opc).

L'objectif extra-financier du produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives à la Finance Durable sont disponibles sur le lien suivant : [www.banqueprivée.swisslife.fr/Rubrique "Documentation réglementaire"](http://www.banqueprivée.swisslife.fr/Rubrique%20Documentation%20réglementaire).

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à une réclamation, l'investisseur peut contacter le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.